



Déménagement - date de départ

Par **Laurent Lentengre**, le **31/08/2017** à **15:06**

Bonjour,

J'ai un gros souci.

Devant déménager avant la fin du préavis, j'ai trouvé une personne pour reprendre l'appartement en accord avec la propriétaire.

Nous nous sommes donc tous mis d'accord sur les termes du déménagement.

J'avais annoncé déménagé le 02/09.

Le futur locataire voulait emménager autour du 15/09.

Sauf que dans mon dos, la propriétaire lui a fait le bail à partir du 02/09 (jour de mon déménagement).

Aujourd'hui, le locataire a voulu emménagé alors que je suis toujours dans l'appartement ce que j'ai refusé et la propriétaire m'ordonne de donner les clés le 02/09 à 9h précise alors que je commencerai seulement mon déménagement.

Étant donné que je paye mon loyer tous les 5 du mois, ne suis pas en droit d'être locataire jusqu'au 05/09 sans qu'on vienne m'obliger à déménager plus vite que prévu ???

Merci pour vos réponses.

Par **janus2fr**, le **01/09/2017** à **07:40**

Bonjour,

En théorie, vous aviez jusqu'à la fin de votre préavis pour déménager. Le préavis étant de date à date et commençant à la réception effective du congé par le bailleur (il n'y a donc pas à prendre en compte la date habituelle de paiement du loyer).

Mais dans votre cas, vous avez passé un accord avec le bailleur pour un départ anticipé.

C'est donc cet accord qui s'applique. Comme nous ne connaissons rien des termes de cet accord, nous ne pouvons pas vous renseigner plus que vous conseiller de vous reporter à cet accord.